

**COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											19/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/04	Prés.	17	Abs	6	Proc.	5	Votants	22

Par suite d'une convocation en date du seize avril deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt et un avril deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : SARRAIL Claudine, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, PEISER Jean-Luc.

Procurations : SARRAIL Claudine à DILLON Valérie, CAZANAVE Véronique à Fabien CATALA, ANGLADE Jordane à JOLIBERT Marie-Christine, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Taux des taxes 2015

Madame le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose au Conseil Municipal de fixer le taux des trois taxes, elle rappelle ceux de 2014 et précise qu'ils sont inchangés depuis 2006 :

- Taxe d'habitation : 14,54 %
- Taxe foncière bâti : 23,99 %
- Taxe foncière non bâti : 104,49 %

Elle demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL


Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des 3 taxes ; elles sont donc fixées pour 2015 à :
 -Taxe d'habitation : 14,54 %
 -Taxe foncière bâti : 23,99 %
 -Taxe foncière non bâti : 104,49 %
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 29/04/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150421-1902015-DE

COMMUNE : 194 MIREPOIX
 ARRONDISSEMENT : 09 PAMIERS
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE MIREPOIX



N° 1259 CO
TAUX
FDL
 2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAXES D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2014 ¹	Taux d'imposition communaux de 2014 ²	Taux d'imposition plafonnés 2015 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	4 349 796	14,54	>>>	4 428 000
Taxe foncière (bâti).....	3 276 721	23,99	>>>	3 410 000
Taxe foncière (non bâti).	76 317	104,49	>>>	76 600
CFE.....			>>>	80 039
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		>>>		0
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		>>>		
Total :				1 541 929

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015 5

Produit nécessaire à l'équilibre du budget 1 657 243 - Total allocations compensatrices 115 314 =

Produit taxe additionnelle FNB 7 - Versement GIR 11 + Prélèvement GIR 11 =

Produit des IFR 8 + Prélèvement pour le FSRIF 11 =

Produit de la CVAE 9 + Prélèvement de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) TH des résidences secondaires =

TASCOM 10 + DCRTP 11 =

Produit attendu de la majoration 4b

2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3) ⁶	Produit attendu ⁷	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ¹²	Taux de référence 2015 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	14,54	1 541 929	14,54	14,54	4 428 000	643 831
Taxe foncière (bâti).....	23,99	1 541 929	23,99	23,99	3 410 000	818 059
Taxe foncière (non bâti).	104,49	1 541 929	104,49	104,49	76 600	80 039
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (Indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :						
Produit fiscal attendu						1 541 929

A FOIX Le préfet,
 Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 PHILIPPE MAIZY
 le 03 MARS 2015

A Mirepoix le 21/04/2015
 Le maire,
 Adjoint délégué aux Finances
 Suppléant de M. Le Maire

COMMUNE : **194 MIREPOIX**
 ARRONDISSEMENT : **09 PAMIEERS**
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE MIREPOIX**



N° 1259 CO
TAUX
FDL
 2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ⁽¹³⁾

Taxe d'habitation :	87 366
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	7 441
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	16 015
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	4 492
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Abattement de 25% en Corse	
Dotation pour perte de THLY :	0

2. BASES NON TAXEES ⁽¹⁴⁾

Basés exonérés par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Colisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE ⁽¹⁵⁾	18 158
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ⁽¹⁶⁾

	Taux moyens communaux de 2014, au niveau national ⁽¹³⁾		Taux plafonds 2015 ⁽¹⁵⁾	Taux 2014 des EPCI ⁽¹⁶⁾	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col.15 – col.16) ⁽¹⁷⁾	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ⁽¹⁷⁾		Taux de CFE perçue en 2014 par le SAN, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national	départemental ⁽¹⁴⁾				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale communal	
Taxe d'habitation.....	23,95	20,34	59,88	10,28000	49,60	>>>	>>>	
Taxe foncière (bâti).....	20,20	20,95	52,38	1,56000	50,82	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : national	>>>	
Taxe foncière (non bâti).	48,53	110,66	276,65	12,51000	264,14		>>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>	31,46

DIMINUTION SANS LIEN ⁽¹⁸⁾
 Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :